

riers, établis par commune et approuvés par notre ministre de la guerre.

Art. 5. Notre ministre de la guerre (M. le baron Chazal) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

581. — 15 SEPTEMBRE 1859. — *Arrêté royal qui nomme officier de l'ordre de Léopold le sieur Bosscher.* (Monit. du 7 octobre 1859.)

Motifs. « Voulant reconnaître, par un témoignage public de notre bienveillance, les services rendus, à des marins belges naufragés, par le sieur Bosscher, résident néerlandais à Ternate (Iles Moluques). »

582. — 15 SEPTEMBRE 1859. — *Loi qui ouvre au département des finances un crédit de 114,597 fr. 49 centimes* (1). (Monit. du 21 septembre 1859.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit de cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs quarante-neuf centimes est mis à la disposition du ministre des finances, pour indemniser, par transaction, les propriétaires des marchandises endommagées ou détruites par le sinistre arrivé au pavillon Nord de l'entrepôt d'Anvers, le 28 octobre 1857.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires, et formera l'art. 45 du budget du département des finances pour l'exercice 1859.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

583. — 15 SEPTEMBRE 1859. — *Loi allouant un crédit supplémentaire pour couvrir les dépenses de la Chambre pendant l'exercice 1859* (2). (Monit. du 21 septembre 1859.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert à l'article unique du chapitre III du budget des dotations, pour l'exer-

cice 1859, un crédit supplémentaire de 75,000 fr. destiné à couvrir les dépenses de la chambre, pendant ledit exercice.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

584. — 15 SEPTEMBRE 1859. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Waring.* (Monit. du 27 septembre 1859.)

Motifs. « Voulant donner au sieur Waring (Mareq), entrepreneur de travaux publics, une marque de notre satisfaction, pour l'intelligence et l'activité dont il a fait preuve dans l'exécution de divers travaux d'utilité publique, notamment ceux du chemin de fer de Manège à Wavre et une partie de ceux du chemin de fer du Luxembourg. »

585. — 15 SEPTEMBRE 1859. — *Arrêté royal portant fixation du point d'abordage à la rive gauche du passage d'eau de Grevenbicht, sur la Meuse.* (Monit. du 6 octobre 1859.)

Léopold, etc. Considérant qu'il y a lieu de désigner un point fixe pour l'abordage, à la rive gauche de la Meuse, du passage d'eau dit : de Grevenbicht, existant sur ce fleuve ;

Vu la loi du 6 frimaire an VII ;

Sur la proposition de notre ministre des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. L'abordage à la rive gauche de la Meuse, pour le passage d'eau de Grevenbicht, se fera exclusivement en aval de l'ancien bras de rivière appelé : Vieille Meuse de Dilsen.

Nos ministres des finances (M. Frère-Orban) et des travaux publics (M. Jules Vanderstichelen) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

586. — 15 SEPTEMBRE 1859. — *Arrêté royal relatif à l'enlèvement temporaire des entrepôts de la fécule verte de pommes de terre destinée à être*

(1) Présentation à la chambre des représentants le 12 mai 1859. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1166-1167). — Rapport le 29 juillet, p. 118. — Discussion le 30 juillet et adoption le 16 août.

Rapport au sénat le 1^{er} septembre 1859. — Discussion le 2 et adoption le 3 septembre.

(2) Rapport à la chambre des représentants le 26 août 1859 (*Annales*, p. 286). — Discussion et adoption le 27 août.

Rapport au sénat le 1^{er} septembre 1859. — Discussion le 2 et adoption le 3 septembre.